

N° 31

Le périodique de Tannay

Edition juin 2014



Le Tannayroli

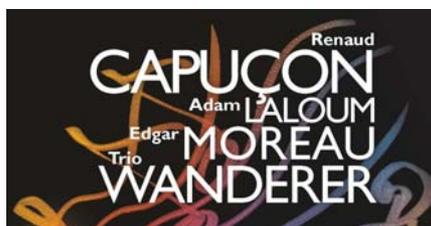


Boucllement des comptes communaux 2013

Fermeture du poste de gendarmerie de Coppet

Les 40 ans de l'Amicale

Sommaire



| | | | |
|---|------------|--|--------------|
| Editorial | 3 | Taxe au sac - situation de la lère année | 11 |
| Rapport d'activités du Conseil communal | 4 | Variations musicales - une édition 2014 pleine de belles surprises ! | 12-13 |
| Finances - Boucllement des comptes communaux 2013 | 5 | Commission culturelle - Activités 2014 | 14 |
| Salle communale - nouvel éclairage avant-gardiste ! | 6 | L'Amicale fêtera ses 40 ans - Fête du Village et Concert jazz | 15 |
| Chemin de Compostelle | 6 | Premiers secours - Où se trouve et comment fonctionne un défibrillateur ! | 16 |
| Parcelle Monnier | 6 | Jardin du souvenir de notre cimetièrre - Les travaux sont terminés ! | 17 |
| Idées de promenade | 6 | Prévention canicule | 17 |
| Police et sécurité - fermeture du poste de gendarmerie de Coppet | 7 | Habitations squattées... Le squat, délit ou droit ? | 18 |
| La sécurité... Quelle sécurité ? | 7 | Prévention en matière de sécurité informatique | 19 |
| Nouvelles des temps passés... | 8-9 | Mariages, naissances et décès | 20 |
| Service de défense incendie et de secours de Terre Sainte - 2013, l'année record des interventions | 10 | Poème d'Henri Rapin - Un nid d'hirondelles | 20 |
| Gestion des déchets - déchèterie intercommunale | 11 | | |

Editorial



Serge Schmidt, Syndic

L'Amicale de Tannay célèbre cet été ses quarante ans d'existence ! C'est un bel anniversaire que la Municipalité tient à souligner. Car grâce à l'engagement bénévole des membres de cette association, nos concitoyens ont ainsi pu vivre, depuis tout ce temps, de très beaux moments de partages communautaires, que ce soit à l'occasion de toutes les fêtes annuelles du village, de tous les 1^{ers} août organisés à Tannay, sans oublier les nombreux concerts de jazz, la fête de l'Indépendance vaudoise et la visite du père Noël !

Ce sont de belles manifestations qui ont contribué à faire de notre village une Commune où l'on cohabite en bonne intelligence et où il fait bon vivre. Que les membres de l'Amicale en soient ici chaleureusement remerciés !

Les activités culturelles sont aussi garantes d'une vie communautaire harmonieuse et l'on peut relever à ce propos le beau travail de la Commission culturelle qui organise tout au long de l'année diverses manifestations de qualité, notamment - et ce sera à nouveau le cas cette année - les journées « Parvis d'artistes » au mois de septembre.

Quant aux « variations Musicales de Tannay », elles ont aujourd'hui, grâce à une programmation très ambitieuse, largement dépassé le cadre local pour se positionner comme un événement musical de premier ordre et l'arrivée inopinée d'un festival concurrent à Nyon ne peut qu'encourager son comité à offrir à son public le meilleur, dans ce lieu d'exception qu'est le parc du Château gracieusement mis à disposition par la Commune.

Nous vivons un temps où nous guettent l'individualisme et l'indifférence. Aussi toutes ces occasions de nous rencontrer, toutes générations, cultures et milieux sociaux confondues sont-elles à soutenir et à développer ! Votre Municipalité y est très attachée.

C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'elle a fait appel, pour être l'orateur de notre célébration du Premier août organisée cette année à Tannay, à une personnalité pour qui « le bien-vivre ensemble » a tout son sens. Il s'agit de M. Metin Ardit, physicien, écrivain reconnu, très engagé dans la vie culturelle et artistique de notre pays. Ce Suisse d'origine turque a présidé, de nombreuses années, l'orchestre de la Suisse romande et il a notamment créé la Fondation « Les Instruments de la Paix » qui entend favoriser l'éducation musicale des enfants de Palestine et d'Israël. Il est aussi « Ambassadeur de bonne volonté » auprès de l'UNESCO.

Notre pays, cet ensemble de langues et de cultures diverses, s'est fondé au fil des siècles, certes parfois douloureusement, sur quelques principes qui lui ont finalement assuré la paix, la sécurité et la prospérité, au premier rang desquels le respect de tout un chacun, fut-il différent. La célébration du 1^{er} août, qui associera à nouveau pour la circonstance nos trois communes de Chavannes-des-Bois, de Mies et de Tannay, sera l'occasion, dans la joie partagée, de s'en souvenir.

Votre Municipalité vous souhaite, à toutes et tous, un bel été !

Serge Schmidt

Prochaine séance du Conseil Communal

Lundi 29 septembre 2014
à 20h15

Rapport d'activités du Conseil communal

Décisions des trois dernières séances

Dans sa séance du 9 décembre 2013, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 37 relatif à une demande de crédit de 65'000 CHF pour rénover l'appartement n° 6b au Château.
- Accepté le préavis municipal n° 39 concernant l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2014.
- Accepté le préavis municipal n° 40 relatif au budget pour l'année 2014.
- Accepté le préavis municipal n° 41 relatif à une demande de crédit de 376'500 CHF pour la réfection des façades du Château.
- Accepté le préavis municipal n° 42 relatif à la prise en charge par notre Commune de sa part des frais liés à l'utilisation du complexe piscine-patinoire.

Dans sa séance du 28 avril 2014, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 43 relatif à une demande de crédit de 170'000 CHF pour l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur PYRO 39 du service de défense incendie et de secours de Terre Sainte.
- Accepté le préavis municipal n° 46 relatif à une demande de crédit de 70'000 CHF pour la création de deux locaux au Centre du village.

Dans sa séance du 15 juin 2014, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 47 relatif au rapport de gestion pour l'année 2013.
- Accepté le préavis municipal n° 48 relatif aux comptes communaux 2013.
- Accepté le préavis municipal n° 49 relatif à l'adoption du nouveau règlement du Conseil communal.

Manifestations 2014

4, 5 et 6 juillet — Fête du village

1^{er} août — Fête nationale

2 août — Concert jazz

24 au 31 août — Festival classique VMT

13 et 14 septembre — Parvis d'Artistes

23 novembre — Spectacle Ministrings

17 décembre — Visite du père Noël

Horaires d'ouverture de l'Administration

GREFFE

Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00

OFFICE DE LA POPULATION

Mardi de 7h30 à 12h00

Jeudi de 14h00 à 18h00

| Après amortissement, attribution et prélèvement sur fond de réserve : | | | | | | | |
|---|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--|
| Classification administrative | Comptes 2013 | | Budget 2013 | | Comptes 2012 | | |
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus | |
| 1 Administration générale | CHF 948'152.28 | CHF -118'866.80 | CHF 954'700.00 | CHF -58'400.00 | CHF 919'491.38 | CHF -106'099.35 | |
| 2 Finances | CHF 4'200'163.49 | CHF -10'830'076.34 | CHF 2'620'900.00 | CHF -9'373'800.00 | CHF 4'597'496.68 | CHF -10'485'515.30 | |
| 3 Domaines & bâtiments | CHF 492'080.92 | CHF -708'218.75 | CHF 581'500.00 | CHF -718'200.00 | CHF 455'261.70 | CHF -696'206.20 | |
| 4 Travaux | CHF 1'043'131.04 | CHF -569'820.19 | CHF 1'147'900.00 | CHF -557'700.00 | CHF 1'072'236.99 | CHF -548'048.95 | |
| 5 Instruction publique et cultes | CHF 791'634.40 | CHF - | CHF 880'600.00 | CHF - | CHF 781'862.20 | CHF - | |
| 6 Police | CHF 506'191.65 | CHF -20'142.00 | CHF 498'200.00 | CHF -19'100.00 | CHF 474'464.75 | CHF -24'754.50 | |
| 7 Sécurité sociale | CHF 4'259'341.25 | CHF - | CHF 4'157'800.00 | CHF - | CHF 3'550'568.35 | CHF - | |
| 8 Services industriels | CHF - | CHF - | CHF - | CHF - | CHF - | CHF - | |
| Total des charges et revenus | CHF 12'240'695.03 | CHF -12'247'124.08 | CHF 10'841'600.00 | CHF -10'727'200.00 | CHF 11'851'382.05 | CHF -11'860'624.30 | |
| Excédent des charges | | | | CHF -114'400.00 | | | |
| Excédent des revenus | CHF 6'429.05 | | | | CHF 9'242.25 | | |
| Totaux | CHF 12'247'124.08 | CHF -12'247'124.08 | CHF 10'841'600.00 | CHF -10'841'600.00 | CHF 11'860'624.30 | CHF -11'860'624.30 | |

Boucllement des comptes communaux 2013

Comme vous avez pu le lire dans le préavis n° 48, les comptes communaux ont bouclé avec un bénéfice de **1'768'724.73 CHF** par rapport à une perte nette budgétisée de 114'400 CHF.

Après avoir passé les écritures relatives aux amortissements du patrimoine, aux attributions et aux prélèvements sur fonds de réserve, le boucllement final fait ressortir un bénéfice de **6'429.05 CHF**.

Ce résultat est surtout dû aux facteurs significatifs suivants :

- **Une augmentation du total des impôts par rapport au budget de 2013 de 1'425'827.84 CHF**, augmentation des impôts sur les revenus et la fortune de 824'992.37 CHF et des impôts divers de 515'540.11 CHF.
- **Une diminution de notre participation à l'enseignement primaire et secondaire de 92'591.05 CHF.**
- **Le budget pour la rénovation dans le Château non utilisé de 116'861.30 CHF** (remplacé par une demande de crédit pour l'appartement n° 6b de 65'000 CHF).
- **Une augmentation de la péréquation et de la facture sociale due au complément des soldes de 2012 à notre charge de 213'959 CHF** (utilisation de la réserve de 190'000 CHF pour les factures 2013 ; une réserve de 528'421 CHF sera reportée sur 2014).

Les divers investissements (routes agricoles, berges du Torry, éclairage public, bâtiments, etc.) faits en 2013 s'élèvent à 817'298.63 CHF. Les amortissements obligatoires sont de 200'000 CHF et les complémentaires de 694'150.63 CHF.

Les attributions aux fonds de réserve sont de 1'058'145.05 CHF (obligatoire 79'724.05 CHF, réserve péréquation 528'421 CHF et réserve complémentaire de 450'000 CHF et les prélèvements sur le fond de réserve de 190'000 CHF).

Dans les charges, nous avons quelques dépassements liés principalement à la réfection et à l'entretien de nos bâtiments ainsi qu'à l'entretien d'urgence effectué dans nos parcs après les orages.

Je m'attends à ce que l'année 2014 soit bonne. En effet, après analyse des taxations d'impôts des personnes physiques pour les trois premiers mois de l'année, basées sur les acomptes pour 2013, celles-ci sont au même niveau qu'en 2013. Donc, la situation financière de la Commune peut être considérée comme saine. Le compte de fonctionnement et la marge d'autofinancement sont positifs. De plus, l'endettement a encore pu être réduit cette année.

Néanmoins, je suis convaincu que nous devrons continuer à surveiller nos finances de près, étant donné que nous aurons certainement des dépenses d'investissements éventuellement importantes ces prochaines années (par exemple la nouvelle déchèterie, la RCI, l'immeuble au Clos du Château, l'annexe de l'école, le restaurant de la plage, le port etc.).

Par conséquent, j'estime que nous devrions dégager chaque année au moins 500'000 CHF de bénéfice dont 300'000 CHF qui nous serviront au financement des investissements futurs et 200'000 CHF au remboursement de nos dettes.

Maurus Wüst



Maurus Wüst, Municipal



Salle communale

Nouvel éclairage avant-gardiste !

Depuis longtemps, les usagers de notre salle communale ainsi que notre Conseil communal se plaignaient des éclairages agressifs et peu amènes de celle-ci. Une réflexion de fond a été menée avec différents éclairagistes spécialisés et une proposition très avant-gardiste a été choisie lors du Conseil du 23 septembre dernier.

Ce nouvel éclairage repose sur un concept annulaire de type « Circolo » et permettra d'offrir un choix de couleurs quasiment infini lors des spectacles et animations qui se pro-

duiront. Ce préavis a été voté par le Conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2013 par 30 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Chemin de Compostelle

En 2011 déjà, notre Commune avait installé une tente dans le cadre du camping afin de permettre aux pèlerins de se reposer dans un cadre empreint de sérénité. Cette tente avait été mise à mal durant les récentes intempéries, aussi elle a été remplacée cette année, laquelle offre plus de place. Tous les

pèlerins peuvent s'y reposer moyennant une somme symbolique et peuvent bénéficier de l'assiette du pèlerin pour une somme de 15 CHF sur présentation de leur carte. Cette initiative a été très appréciée des organisateurs.

Parcelle Monnier

Nous rappelons aux Tannayrolis, qu'ils peuvent utiliser la parcelle Monnier, située à l'angle de la Vy Serpettaz et du chemin de Chirilinge pour une grillade en famille ou

entre amis, et y exercer leurs talents de « pointeur » ou de « tireur » en jouant à la pétanque dans un cadre bucolique et charmant.

Idées de promenade

Avec la pose du gazoduc dans les bois de Versoix, une réhabilitation de qualité a été entreprise afin d'offrir un cadre aussi naturel que possible aux promeneurs amoureux de ces bois magnifiques dans lesquels vous pourrez apercevoir, sangliers, biches et écureuils sans beaucoup d'efforts. Petits et grands seront enchantés ainsi que nos amis mycologues qui pourront débusquer les bolets, chanterelles, pieds de mouton et autres champignons dont le but final est d'enchanter nos papilles et de combler notre gourmandise naturelle !

Depuis les hauts de Tannay, vous pourrez cheminer par le Creuson, rejoindre Chavannes-des-Bois, puis le parcours sportif des bois de Versoix (qui vous offre trois parcours selon votre forme du moment) et qui vous permettra de rejoindre « La Bâtie » à Collex-Bossy avant de revenir par le chemin du canal à Versoix et Mies. Une jolie promenade entrecoupée de pauses pendant lesquelles vous pourrez pique-niquer dans un cadre charmant. Rappelez-vous que marcher c'est bon pour la santé !

Patrick Simon

Police et Sécurité

Fermeture du poste de gendarmerie de Coppet

La mise en place du nouveau code de procédure pénal fixant un certain nombre de règles et d'exigences euro-compatibles a eu pour conséquence la fermeture du poste de police de Coppet.

Les exigences du nouveau code de procédure fixent, en effet, la nécessité d'avoir un local sécurisé pour les personnes interpellées, une pièce permettant au prévenu de s'entretenir en privé avec son avocat, ainsi qu'une pièce permettant d'offrir des soins à d'éventuels blessés, sans oublier l'enregistrement de plaintes et l'audition de manière confidentielle, toutes ces exigences impossibles à fournir dans ces anciens locaux.

Cette fermeture permettra ainsi d'offrir une autre infrastructure plus proche des citoyens par la

mise en place d'unités mobiles, lesquelles sillonneront prochainement notre région et qui iront de manière proactive vers les citoyens.

Cette nouvelle organisation policière est placée sous la responsabilité de l'Adjudant Thierry Spack. Un référent de proximité sera responsable de la police de proximité et sera chargé des enquêtes judiciaires.

Le tissu sécuritaire de notre région et de notre village s'appuiera sur quatre niveaux de sécurité :

- La surveillance de quartier
- Le service intercommunal de sécurité confié à SDS
- La police cantonale
- Les gardes-frontières

Cette collaboration permettra, de combattre la criminalité et de diminuer le sentiment d'insécurité ressenti par de nombreux habitants de notre région.

La sécurité... Quelle sécurité ?

La nouvelle donne sécuritaire doit prendre en compte l'urbanisation grandissante de nos villes, l'augmentation de la population et la géographie de notre espace de vie. Ainsi le développement de notre économie, dans une Europe qui se cherche et qui peine à offrir de nouveaux emplois à sa jeunesse et des conditions attractives à de nouvelles entreprises, favorise l'attraction d'une délinquance multiple, notamment issue de l'espace transfrontalier et des pays de l'Est, mais aussi du Maghreb (printemps arabe) et de l'Afrique noire (Nigérian connection). Ajoutez à cela, l'extrême mobilité de celle-ci, à quoi s'ajoute la complexité de l'action policière multipliée par nos 26 cantons.

Il faut ajouter à ce tableau, les manifestations de tout ordre, souvent détournées de leur but premier, qui offrent à certains individus un terrain propice pour commettre nombre de délits et altérer gravement la sécurité publique.

Face à cette situation, la gendarmerie vaudoise a mis en place une organisation divisée en 6 groupements et 5 sections d'intervention lesquelles, peuvent recourir au cas par cas, aux forces spécialisées (brigade canine, lacustre, la force légère d'appui etc.), l'ensemble des forces pouvant être requises le cas échéant.

Nos autorités politiques conviennent aujourd'hui, que la police doit être visible et qu'il est important de renforcer sa présence auprès de la population tant en zone urbaine, qu'en zone rurale et de tenir compte des particularités locales et régionales. La sécurité est l'affaire de tous, à l'image de la construction de notre pays, solidaire et dynamique. La collaboration et l'implication de l'ensemble des habitants permettront de contrecarrer les menaces qui pèsent sur les plus faibles et les plus isolés ; nous sommes tous concernés !



Patrick Simon, Municipal

Patrick Simon

Nouvelles des temps passés...

Poursuivant la lecture du « Livre d'Or », nous en retenons une fois encore les petits et grands événements qui ont émaillé la vie de notre Commune du XVI^{ème} siècle à nos jours. Ce « Livre d'Or », composé il est vrai de trois volumes, précieusement conservés dans le local des archives communales, retrace à grands traits le passé du village.

10 février 1887 Une circulaire confidentielle du Département militaire invite la Commune à tenir à sa disposition deux chevaux propres au Service, en cas de mise sur pied des troupes fédérales.

Mars 1887 Un commencement d'incendie se déclare dans les dépendances de la pinte de l'Etoile. Il y a quelques dégâts.

20 mars 1887 Lors de la votation, pour approuver une subvention de quatre millions que l'Etat de Vaud affecte pour sa part au percement du Simplon, les citoyens de Tannay l'acceptent par 17 oui et 6 non !

Avril 1888 Un commencement d'incendie se déclare cette fois-ci à l'Auberge communale, ce qui nécessite des réparations assez importantes.

1890 Charles Messay, dernier trompette au service de la Commune, termine ses fonctions.

6 février 1890 On trouve Etienne Burdayron, dit « Tiennon », maréchal-ferrant, mort dans sa chambre. Avec lui disparaît la forge créée par son père en 1830 et qui donnait une certaine animation pittoresque au village.

3 janvier 1892 On accorde le port du casque aux pompiers de la Commune et 40 francs annuellement pour le Service de la Pompe.

22 avril 1893 Dans la nuit de samedi à dimanche, à la suite d'une bagarre au sortir de l'Auberge, les nommés Badan, Gillet et Parizod, ce dernier habitant Tannay, blessèrent à la tête le Sieur Jules François Rouge, ouvrier de campagne, qui mourut peu après de sa blessure. Le jugement de cette affaire fut rendu le 19 juin

suivant inculpant Henri Parizod qui fut condamné à deux ans de prison ainsi qu'aux frais.

28 février 1895 On décide de construire sur l'ancien cimetière un petit bâtiment qui contiendra des latrines particulières ainsi qu'un urinoir public.

8 août 1895 On décide de refaire en pierre la chèvre de l'ancienne fontaine qui menace ruine.

8 juillet 1896 Décès subit de Jean-Philippe Ducoster, dernier représentant mâle de cette famille autrefois très nombreuse, qui apparaît à Tannay au début du 15^{ème} siècle.

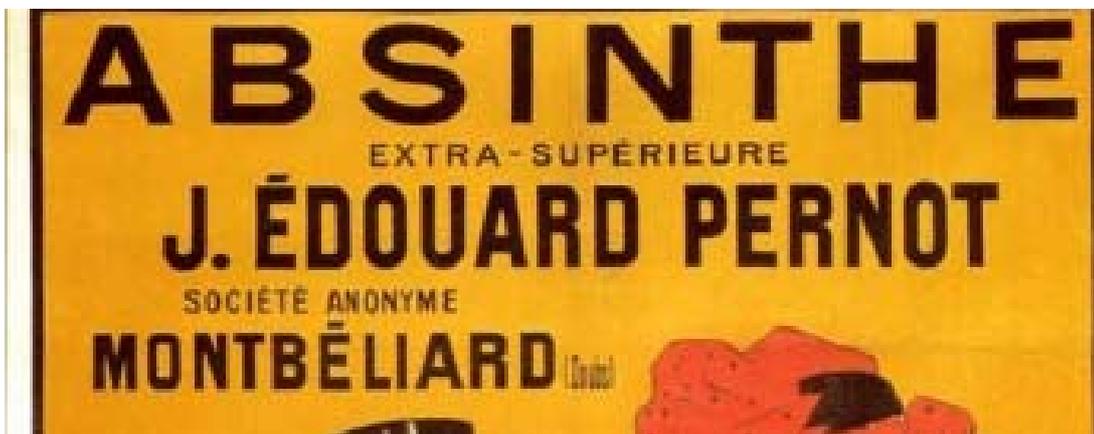
19 janvier 1898 Le Conseil général accorde une somme de cent francs pour fêter le centenaire de l'Indépendance vaudoise.

22 juin 1899 Décès à Genève de Jeanne-Marie, veuve de Jules Despland de Tannay. Elle était connue sous le nom de « Mère Tant-Pis » ! Tenant un restaurant-pension à la place Grenus à Genève, notre livre d'or rapporte qu'elle eut son heure de célébrité par sa manière cavalière de se comporter avec les notables et officiels qui fréquentaient son établissement, les traitants parfois de « gros bœufs » !

3 juillet 1899 Le détenteur de l'Auberge de la Commune ne fermant pas à l'heure réglementaire, conformément à la loi, on nomme un garde-police en la personne de Marc Kupfer, garde-champêtre, qui sera chargé de faire respecter le règlement !

Mai 1900 On établit un petit pont sur le ruisseau du Torry et le travail se fait conjointement avec la Commune de Mies.

Le Conseil général accorde une somme de cent francs pour fêter le centenaire de l'Indépendance vaudoise.



4 avril 1900 Le tuteur de François Henri B. demande à la Commune de faire le nécessaire pour placer ce garçon dans un asile vu qu'il ne peut en faire façon. La Municipalité, considérant que sa famille a déjà coûté énormément à la Commune et cela de père en fils, fait savoir qu'elle ne veut pas soutenir des jeunes gens qui pourraient subvenir à leurs besoins. Quelques jours plus tard, le jeune homme est placé dans un établissement disciplinaire de l'Etat.

26 mai 1900 La Commune fait construire au village, suite à un arrangement avec Monsieur Charles Duvillard qui cède gratuitement la place nécessaire, un lavoir public couvert composé de deux bassins pour le prix de 1353 francs.

15 mars 1901 Pour se conformer à une demande du Préfet, la Municipalité assure la Compagnie des pompiers de la Commune auprès de la société d'assurance de Zurich.

15 août 1901 La Municipalité renouvelle sa demande d'obtenir un abri à l'arrêt des trains-trams de Tannay, moyennant une subvention de la Commune et des personnes intéressées. La souscription produit 300 francs, ce qui avec la subvention de la Commune fait 500 francs.

22 novembre 1901 Le Conseil vote un crédit pour la construction d'un égout de 185 mètres le long du village. Lors de cette même assemblée, le budget communal pour 1902 est adopté avec 3'054,30 francs aux recettes et 2'938,50 francs aux dépenses !

8 décembre 1902 La Compagnie des Forces motrices de Joux et de l'Orbe présente les formulaires nécessaires pour l'obtention de la Concession à la distribution d'énergie électrique dans la Commune !

17 janvier 1903 Au cours de l'Assemblée du Conseil général, une proposition est faite par Monsieur César Semoroz demandant l'interdic-

tion de fumer pendant les assemblées. La proposition est acceptée par huit voix contre six !

14 avril 1903 Grande fête à Tannay pour commémorer le centenaire du Canton de Vaud, ceci en accord et conjointement avec la Commune de Mies. A cette occasion, Monsieur Louis Garin, habitant à Paris, fait don à la Commune d'un beau volume qui sera destiné à recevoir par la suite la mention des principaux faits qui constituent l'histoire de la Commune !

1903 Le téléphone est établi dans la maison communale !

11 mai 1904 A la suite d'un accord avec les « Forces de Joux », la Municipalité fait établir six lampes de 25 bougies chacune, au prix annuel de 30 francs par lampe, avec allumage par un seul fil depuis la maison de commune. Quelque temps après, on pose une lampe sur le pont du Nant, ceci en accord avec Mies.

1er janvier 1905 Dans la nuit de samedi à dimanche, une tempête a soufflé sur toute la région. A Tannay même, pas de gros dégâts, mais au matin les gens se sont réveillés en pleine Sibirie avec 16 degrés en dessous de zéro et toutes les communications bloquées !

18 janvier 1905 La neige est tombée en abondance. On rappelle qu'il faut remonter à 1895 pour retrouver pareille abondance de neige au village.

16 novembre 1905 Six tours de scrutin sont nécessaires pour renouveler la Municipalité. Sur 30 électeurs inscrits, 16 participent aux votations. Monsieur François Dutoit est finalement élu Syndic.

11 septembre 1906 La loi interdisant la vente au détail de l'absinthe est acceptée dans la Commune par 16 oui contre 10 non.

La loi interdisant la vente au détail de l'absinthe est acceptée dans la Commune par 16 oui contre 10 non.

Service de défense incendie et de secours de Terre Sainte



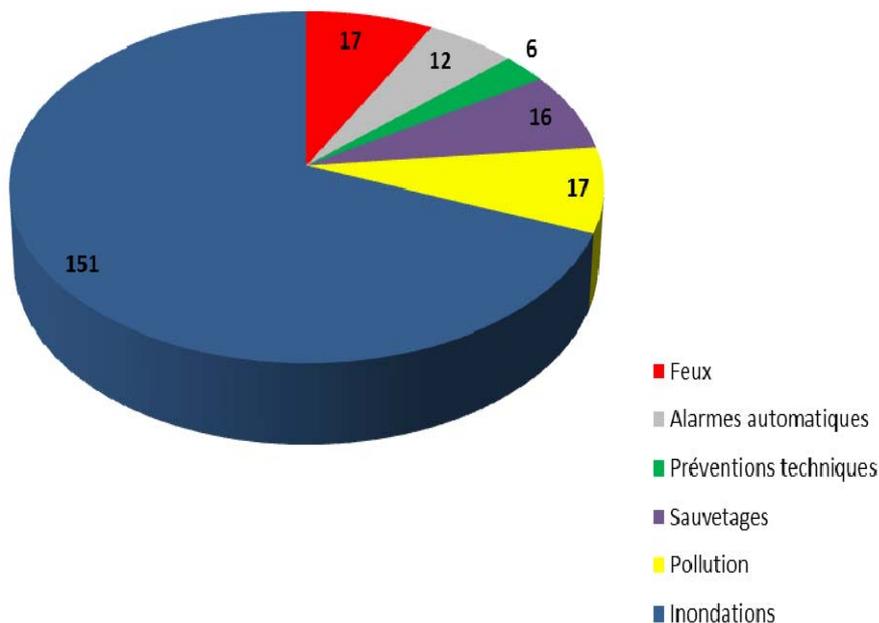
2013, l'année record des interventions !

Le 1er janvier 2014, l'appellation du Centre de Défense Incendie et de Secours (CDIS) de Terre Sainte a dû être modifiée selon le nouveau règlement et prit le nom de Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) de Terre Sainte.

Les sapeurs-pompiers de notre corps n'ont pas chômé en 2013. En effet, ils ont été solli-

cités par 202 interventions représentant un total de 1835 heures. La plupart ont été des cas d'inondations et de dégâts naturels liés aux tempêtes qui ont sévi dans notre région en juin et juillet dernier, et qui représentent à elles seules 151 interventions.

Statistique par type d'interventions en 2013 :



Début 2013, le SDISTS a été très affecté par le décès subit de son dévoué Lieutenant et Ami, M. Bernard Grivel. Son amitié, son dévouement et son esprit de camaraderie laissent derrière lui un grand vide.

Au 1er janvier 2014, l'effectif se composait de 62 sapeurs. Chaque année, le SDIS doit trouver de nouvelles recrues pour compenser les départs. C'est pourquoi, il organisera

pour les personnes intéressées de joindre le corps, des séances d'informations qui seront publiées sur les panneaux officiels des communes de Terre Sainte.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.cdis-ts.ch

Jacques Kaltenrieder



Gestion des déchets

Déchèterie intercommunale

Après plusieurs allers et retours du dossier avec les services cantonaux, la Commune de Commugny a reçu le feu vert pour la mise à l'enquête publique, au début du mois de juin, du Plan Partiel d'Affectation de la future dé-

chèterie située « En Marais ». Si tout va bien, à fin septembre les conseils respectifs des 3 communes, Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay, voteront les crédits nécessaires pour sa réalisation.



Taxe au sac — Situation de la première année !

Un premier bilan peut être dressé pour l'année 2013 suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la récupération des déchets avec l'introduction de la taxe au sac.

| Année | 2011 Qté en t. | 2012 Qté en t. | 2013 Qté en t. |
|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Ordures ménagères | 354 | 346 | 243 |
| Déchets verts | 424 | 310 | 343 |
| Matériaux inertes | 42 | 46 | 55 |
| Papier | 49 | 53 | 67 |
| Carton | 15 | 13 | 23 |
| Verre trié | 46 | 49 | 59 |
| Ferraille | 12 | 16 | 17 |
| Objets encombrants | 27 | 26 | 33 |

Il est intéressant de comparer les quantités récoltées en 2013 par rapport à 2011 et 2012. On remarque principalement que ce nouveau procédé a incité au tri des déchets, surtout au niveau du verre, du papier et du carton qui se trouvaient souvent dans les sacs

auparavant. Ceci est réjouissant et nous espérons que ces bonnes résolutions seront suivies par la suite, afin de maintenir le montant de la taxe forfaitaire actuelle.

Jacques Kaltenrieder



Jacques Kaltenrieder, Municipal



Du 24 au 31 août 2014 au Château de Tannay

Une édition 2014 pleine de
belles surprises !

Chaque été, les Variations Musicales de Tannay proposent des concerts classiques dans ce lieu d'exception : le magnifique parc de notre Château, surplombant le lac ! Le festival qui se tient à la fin du mois d'août offre à son public, varié et exigeant, des prestations de très haut niveau, grâce à une programmation soignée. A quoi s'ajoutent une grande proximité avec les musiciens et une ambiance conviviale. Initier les jeunes à la musique classique est également une priorité du festival qui leur offre notamment un concert didactique et gratuit le samedi après-midi. La promotion de jeunes artistes est aussi l'un de ses objectifs.

C'est ainsi que le public de Tannay a déjà pu entendre avec bonheur Katia et Marielle Labèque, Ophélie Gaillard, Gvantsa et Khatia Buniatishvili, Laure Favre-Khan, Nicholas Angelich, Alexandre Tharaud ou encore Nemanja Radulovic.

Notre ambitieuse volonté d'offrir le meilleur devrait s'affirmer encore en 2014 puisque les « Variations Musicales de Tannay » auront notamment le plaisir de recevoir le grand violoniste Renaud Capuçon ainsi que le Trio Wanderer !

Cette recherche d'excellence n'a nullement empêché que le Festival accorde une place exceptionnelle à de jeunes interprètes ayant fait montre déjà d'un talent rare comme Mélodie Zhao, Béatrice Berrut ou Edgard Moreau. Les Variations Musicales de Tannay vous offriront cette année encore de belles surprises !

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet : www.musicales-tannay.ch

COMMANDES DE BILLETS

www.ticketcorner.ch
et aux points de vente Ticketcorner
ou par téléphone au 0900 800 800
(CHF 1.19 / min., tarif réseau fixe)

TARIFS

| | |
|--|-----------|
| Renaud Capuçon, violon dim., 24.08.14 - 17:00 h | CHF 65.00 |
| Adam Laloum, piano en recital lun., 25.08.14 - 20:00 h | CHF 45.00 |
| Edgar Moreau et Pierre-Yves Hodique jeu., 28.08.14 - 20:00 h | CHF 55.00 |
| Louis Schwizgebel-Wang et Rachel Kolly d'Alba ven., 29.08.14 - 20:00 h | CHF 55.00 |
| Trio Wanderer sam., 30.08.14 - 20:00 h | CHF 65.00 |
| Avi Avital, mandoline dim., 31.08.14 - 17:00 h | CHF 55.00 |

Jusqu'à 16 ans: entrée libre / Pas de tarif AVS

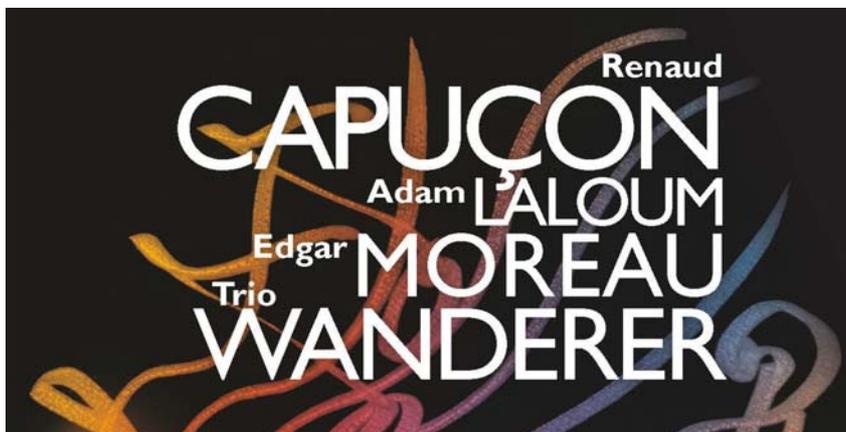
BUFFET ET BOISSONS

Tous les jours avant et après les concerts.

Les concerts ont lieu sous tente dans
le parc du château de Tannay et sont
maintenus en cas de pluie.



MIRABAUD



Festival de musique classique

Programme 2014



Dimanche 24 août à 17h - Renaud Capuçon, violon, avec l'Orchestre du Festival sous la direction de Jonathan Haskell.

Les « Variations Musicales de Tannay » accueillent en ouverture du Festival 2014 le grand violoniste **Renaud Capuçon**. Né à Chambéry en 1976, il fait partie des plus brillants violoniste de sa génération. Soliste confirmé et chambriste recherché, il a étudié ou travaillé avec certains des plus grands musiciens contemporains.



Lundi 25 août à 20h - Adam Laloum, piano en récital, avec le soutien de la Fondation Engelberts pour les arts et la culture.

Né en 1987, **Adam Laloum** a reçu une reconnaissance internationale en remportant en 2009 le 1^{er} prix du prestigieux concours Clara Haskil. C'est un pianiste d'une très grande sensibilité dans la lignée des Lupo et des Angelich.



Judi 28 août à 20h - Edgar Moreau, violoncelle et Pierre-Yves Hodi que, piano.

Né en 1994 à Paris, le jeune **Edgar Moreau**, « Révélation Instrumentale 2013 » des Victoires de la Musique Classique, s'est distingué au Concours Tchaïkovski à Moscou en juillet 2011. Il est également lauréat du Concours Rostropovitch en 2009 avec le Prix du Jeune Soliste.



Edgar Moreau est accompagné au piano par **Pierre-Yves Hodi que**, lui même lauréat de plusieurs prix et tous les deux viennent d'enregistrer un CD qui est Diapason d'or « découverte » !



Vendredi 29 août à 20h - Louis Schwizgebel-Wang, piano, et Rachel Kolly d'Alba, violon, composé de musiciens de l'Orchestre de Chambre de Genève, sous la direction de Jonathan Haskell.

Après avoir remporté trois prix au Concours de Genève, **Louis Schwizgebel**, né en 1987, est considéré par de nombreux médias comme l'un des meilleurs solistes suisses de sa génération. Il se produit sur quelques unes des scènes les plus prestigieuses de la planète classique.



Rachel Kolly d'Alba qui a commencé le violon et le piano à l'âge de 5 ans est elle aussi une valeur sûre de

la génération montante des solistes suisses.

Samedi 30 août à 16h30 - Concert gratuit à l'intention des enfants et des familles. L'ensemble Intermezzo, orchestre composé de musiciens de l'OCG, sous la direction d'Ahmed Hamdy, avec la collaboration de Joan Mompert, récitant.

L'ensemble Intermezzo présentera la suite pour orchestre de Ravel « Ma Mère l'Oye », composée à l'intention des enfants d'après des contes de Charles Perrault.

Samedi 30 août à 20h - Trio Wanderer (Vincent Coq, piano, Jean-Marc Phillips-Varjabédian, violon, Raphaël Pidoux, violoncelle).

Le **Trio Wanderer** fête ses 25 ans en 2012. Tous issus du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, les membres du Trio Wanderer ont choisi le voyage comme emblème. Celui, intérieur, qui les lie étroitement à Schubert et au romantisme allemand et celui, ouvert et curieux, qui explore le répertoire, de Haydn à la musique d'aujourd'hui.

Dimanche 31 août à 17h - Avi Avital, mandoline, avec l'Orchestre du Geneva Camerata sous la direction de David Greilsammer.

Né en 1978, **Avi Avital**, a fortement élargi le répertoire et les horizons de la mandoline, lui offrant un nouveau souffle, faisant ainsi découvrir son instrument à de nouveaux publics dans le monde entier. Sa curiosité, son dynamisme et ses connaissances de tous les styles et genres musicaux, allant du baroque au contemporain en passant par les musiques folkloriques, font de lui l'un des jeunes musiciens les plus créatifs de notre temps.

Diplômé de la Juilliard School et sacré « Révélation » aux Victoires de la musique, **David Greilsammer** est reconnu comme l'un des artistes les plus audacieux et visionnaires de sa génération. Chef d'orchestre, pianiste et chambriste, il porte une affection particulière aux projets innovants, à la création contemporaine et aux passerelles entre les arts.

Commission culturelle



Activités 2014

Le concert Allers-retours Klezmer du 6 avril par l'orchestre Hotegezugt a remporté un franc succès. Il retraçait les influences réciproques de la musique Klezmer d'Europe orientale et du blues, du jazz et surtout du tango. Chants émouvants et explications de l'organisateur de ce spectacle original, M. Eduardo Kahane et du Chef d'orchestre, M. Michel Borzykowski ont été suivis d'une leçon de danses folkloriques et d'un buffet.

La saison d'événements de 2014, particulièrement riche, se poursuivra avec la deuxième édition du Parvis d'Artistes, les 13 et 14 septembre. La peinture, la sculpture, la photographie et d'autres expressions de la culture artistique contemporaine seront représentées. Un moment de rencontre pour les tanyroli et les amateurs d'art.

Intermezzo avec la musique classique : les Intermèdes Musicaux des élèves de l'Institut Menuhin Music Academy (IMMA) le dimanche 26 octobre.

Et enfin la danse et la musique des enfants avec les Ministrings du Conservatoire de Lausanne le 23 novembre qui annoncent, sur leur site, bonheur et fraîcheur. "Ces enfants s'engagent dès l'âge de 7 ans dans une démarche exigeante et originale dont découlent un magnifique apprentissage des valeurs artistiques et sociales ainsi qu'un développement de la personnalité de chacun... Le travail investi d'expression et de mouvement, d'improvisation et de créativité ainsi que les nombreux projets vécus en commun créent de forts liens d'amitié et de musique entre les enfants. Les Ministrings ont obtenu à trois reprises un 1^{er} prix avec mention à la finale nationale du Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse.

Votre Commission culturelle se réjouit de vous accueillir lors de ces manifestations.

Arnaud Weil





Amicale

Une grande année pour l'Amicale qui fêtera ses 40 ans !

Chaque année depuis 1974, l'Amicale organise la Fête du village pour marquer le début des vacances et réunir les Tannayrolis pour manger, boire et danser sous les étoiles dans un esprit d'amitié et de convivialité. Cette fête, attendue de tous, aura lieu cette année les 4, 5 et 6 juillet.

Programme de la Fête du village :

Vendredi 4 juillet

- * Soirée tessinoise avec l'orchestre CASA NOSTRA.

Samedi 5 juillet

- * Soirée « presque » traditionnelle avec l'orchestre ZONE BLEU, ensuite déambulation d'animaux exotiques.
- * 23h00 - spectacle de feu avec la Cie Makadam.

Dimanche 6 juillet « L'Amicale fait son Cirque! »

- * 11h00 à 18h00 - animations avec la Cie Makadam.
- * 14h00 - spectacle de magie du Professeur Amaury.

- * 16h30 - grand spectacle du cirque de Bohème. **(Dimanche – les boissons seront « presque » aux prix de 1974 !).**

Les prochaines manifestations organisées par l'Amicale sont :

- **1^{er} août - Fête nationale**, le soir dans le parc du château.
- **2 août - Concert du Vufflens Jazz Band**, le soir dans le parc du Château.
- **17 décembre – Visite du père Noël**, le soir sur la place du village.
- **24 janvier 2015 - Indépendance Vaudoise**, le soir à la salle communale.

Pour le montage et le bon déroulement de ces manifestations, nous sommes toujours à la recherche de forces vives ! Si vous disposez d'un peu de temps et d'énergie, vous pouvez nous contacter et vous inscrire à l'adresse e-mail :

amicaletannay@gmail.com.

En me réjouissant de vous revoir à ces occasions, je vous souhaite, au nom de l'Amicale, une cordiale bienvenue et un bel été.

Yves Deferne, Président

Concert jazz sur l'esplanade du Château



Au lendemain de la Fête nationale, le **samedi 2 août 2014**, l'Amicale a le plaisir de vous convier à venir passer une belle soirée de jazz.

Cette année, nous recevrons l'orchestre **VUFFLENS JAZZ BAND**,

très connu en Suisse romande et déjà venu à Tannay au début des années 2000. Cette formation composée de 8 musiciens passionnés,

nous fera revivre les grands classiques du jazz de la Nouvelle Orléans.

Entrée libre – buvette et petite restauration dès 19h30 - début du concert à 20h15.

Réservez déjà cette date et venez nombreux passer un excellent moment de détente.

En cas de mauvais temps, le concert aura lieu à la salle communale de Tannay.

Jacques Kaltenrieder

Premiers secours

Où se trouve et comment fonctionne un défibrillateur

Votre serviteur ayant été victime d'un arrêt cardiaque à fin octobre 2013 et sauvé grâce à la promptitude des premiers soins donnés par un médecin, et par l'utilisation d'un appareil que l'on appelle défibrillateur, qui envoie des chocs électriques dans le but de retrouver une fréquence cardiaque, et c'est grâce à cet appareil que j'ai été sauvé.

Dès lors, je pense qu'il est fort utile de rappeler que **la Commune de Tannay dispose d'un défibrillateur. En cas de besoin, il est à disposition au Centre du**

village, dans le couloir de l'hôtel du Lion d'Or. (Cet appareil est interactif, il donne toutes les consignes sur son utilisation par un message vocal qu'il faut suivre. En parallèle, il est indispensable de faire appel au 144).

Pour les intéressés, une démonstration d'un défibrillateur peut être consultée www.youtube.com/watch?v=démonstration/défibrillateur/cardiaque

Jacques Kaltenrieder

Panneau posé à l'entrée de la salle communale



À l'entrée de l'hôtel de l'Auberge communale



Coffret du défibrillateur





Le jardin du souvenir de notre cimetière

Les travaux sont terminés !

Les travaux pour la réalisation du Jardin du Souvenir et les améliorations de la zone de travail sont terminés après avoir été perturbés et retardés par des conditions météorologiques exécrables.

Dans cette aire de recueillement, une stèle pouvant accueillir les cendres des défunts a été érigée, autour de laquelle des aménagements ont été effectués par la plantation de

diverses essences entre l'espace du nouveau jardin et celui du columbarium. Un nouveau banc plus confortable a été installé à proximité.



Comme chaque année depuis 2009, et sur ordre du Service de la santé publique, les communes sont tenues de mettre en place un plan canicule pendant la période du 1^{er} juin au 31 août. Son but est de prévenir la population des mesures à suivre en cas de fortes chaleurs (33-34°C) dès 3 jours de suite.

Lors de fortes chaleurs les mesures à prendre sont les suivantes :

Se reposer et rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors

Laisser la chaleur dehors et se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps

Boire régulièrement et manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique

En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133
- En cas d'urgence vitale appeler le 144

Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

De plus amples informations sont fournies sur le site internet www.vd.ch/canicule

Jacques Kaltenrieder



Jacques Kaltenrieder, Municipal

Habitations squattées...



Le squat, délit ou droit ?

Les communes de Coppet, Founex, Commugny et tout dernièrement Tannay ont été les témoins de maisons squattées alors qu'elles étaient temporairement inhabitées ou qu'elles devaient faire l'objet de transformations lourdes ou d'une prochaine démolition. Des individus de tout âge, ont pris possession de ces maisons dans la plus totale illégalité et ont la plupart du temps tagué, sprayé et sali les lieux, sans aucune considération pour les propriétaires ou futurs occupants en se réclamant d'un droit supérieur à ceux des propriétaires. Il est significatif de voir que ces actions se font façon « commando », occupation des lieux, barricades de ces derniers, installation d'une boîte aux lettres et communication aux médias pour faire valoir leurs revendications assez systématiques au nom d'une lutte de classes, contre les promoteurs, contre l'argent sale, etc.

Si nous pouvons comprendre que des personnes disposant de revenus faibles ou insuffisants à la suite des aléas de la vie puissent revendiquer temporairement l'occupation d'un appartement pour des raisons financières, ou suite à une résiliation de bail, l'on ne saurait ni accepter, ni tolérer que dans un Etat de droit, le bien public ou privé soit bafoyé de semblable manière.

Or, nous trouvons un certain nombre de personnes pour cautionner de semblables agissements et nous voyons la Justice hésiter en analysant, au cas par cas, l'opportunité ou non de faire évacuer les lieux. Il est ainsi symptomatique de voir que les squatters évacués le samedi d'une maison de Commugny, occupent une maison à Tannay dès le dimanche et qu'il appartient au propriétaire de remettre l'eau et l'électricité à disposition des occupants ! Il est grand temps que le Grand Conseil prenne le temps et la décision de légiférer sans attendre et criminalise de telles actions afin de faire évacuer les occupants de ces lieux manu militari en donnant tous pouvoirs à notre gendarmerie d'agir pour faire respecter la loi ce, sans attendre qu'un magistrat ait à statuer.

Evitez le squat, quelques conseils !

Vous allez détruire la maison que vous occupez ou que vous venez d'acquérir en vue d'une nouvelle reconstruction et vous voulez éviter l'épreuve de voir votre bien squatté et devoir supporter les affres d'une longue et coûteuse procédure ? **Alors procédez de la manière suivante :**

- Demandez immédiatement le permis de démolition à la Commune.
- Dans l'intervalle, ouvrez le toit (suppression des tuiles, bardeaux etc.).
- Cassez les colonnes d'eau, baignoires, WC et lavabos.
- Mettez l'installation de chauffage hors service.
- Mettez le réseau électrique hors d'usage.
- Murez, portes et fenêtres.
- Mandatez une entreprise de sécurité d'organiser des rondes régulières afin de prévenir toute occupation illicite.

Patrick Simon

Prévention en matière de sécurité informatique

La sécurité informatique... Nécessaire et indispensable !

Alors que nous pensons à sécuriser notre maison, notre appartement, que nous blindons nos portes et sécurisons nos fenêtres et installons des systèmes de sécurité coûteux tout en souscrivant des contrats de surveillance auprès de sociétés de sécurité privées, nous assistons à un manque de précautions élémentaires en ce qui concerne notre sécurité informatique.



- Évitez la date de naissance de votre conjoint, de vos enfants, de vos parents ainsi que leurs prénoms, rappelez-vous que les voleurs sont astucieux.
- Assurez-vous de ranger vos codes dans un endroit sécurisé séparé de vos cartes de crédit.
- Ne répondez pas à des messages de loterie vous annonçant que vous avez gagné des sommes importantes alors que vous n'avez pas joué.
- Ne vous prêtez pas à des collaborations fumeuses proposées par des soi-disant directeurs de banque, avocats et notaires vous annonçant qu'un compte avec des montants importants peut vous être viré sur simple demande de votre part.
- Lors de paiements sur Internet ne mentionnez pas les détails de votre de crédit autrement que par système de paiement sécurisé.
- Une banque, ou une société de cartes de crédit ne vous demandera jamais des informations pour contrôler votre identité en vous demandant de vous connecter à un lien attaché. Contrôlez le cas échéant, le chemin d'accès et avisez immédiatement l'Établissement concerné.

Les arnaques informatiques de tous genres inondent non seulement notre pays, mais l'Europe entière, arnaques dont la presse se fait largement l'écho. **Il est primordial de respecter un certain nombre de précautions, dont nous vous donnons ci-après quelques exemples :**

- Choisissez un code alphanumérique de 8 à 12 caractères et pensez à le changer régulièrement.



Patrick Simon, Municipal



Mariages, naissances et décès

Mariages

21.02.2014 - GUENOT Marie-Claude et TEKARI Montassar

09.05.2014 - HUSMANN Olivia et CAVUSCENS Samuel

Naissances

11.02.2014 - GIGER Thomas Adrien

15.05.2014 - BÖSCH Maëlle

Décès

28.02.2014 - FREYMOND Viviane

27.03.2014 - FLORIN May Birgit

Poème d'Henri Rapin — Un nid d'hirondelles

Pour la première fois j'ai vu deux hirondelles
Venir faire leur nid dans ma propre maison
Va et vient continu, volant à tire d'ailes
Je voulais en savoir le but et la raison.

Quand je vis des mes yeux, sous la poutre, au garage
Un amas de mortier, la naissance d'un nid
Et ces amours nouveaux et tout ce bavardage
Je fus émerveillé de ce moment béni.

Quand l'habitat fut fait, ô petite merveille
La femelle pondit deux à trois petits œufs
Avant de les couvrir, dans ce nid en corbeille
J'ai vu les deux oiseaux se bécoter entre-eux.

Après vingt-et-un jours, la naissance s'achève
Le gazouillis s'entend en venant du plafond
Pour ces petits oiseaux c'est le début d'un rêve
Comme le grain de blé dans un sillon profond.

Rédaction

Serge Schmidt
Patrick Simon
Maurus Wüst
Jacques Kaltenrieder
Arnaud Weil
Yves Derferne

Conception & mise en page

Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud